



Monsieur Maurice CHABERT
Président du Conseil Départemental
Rue Viala
84909 AVIGNON CEDEX 9

Objet : Projet de réhabilitation du sommet du Mont Ventoux

Carpentras, le 28 mai 2019

Monsieur le président,

Participant très régulièrement aux différentes commissions et CoPil relatifs au Mont Ventoux, nous n'avons pourtant découvert que le 7 mai dernier le projet de réhabilitation du sommet que vous avez engagé. Elaboré avec célérité et dans une remarquable discrétion par quelques élus, ce projet cosmétique survient alors que l'avènement d'un Parc naturel de la Région Sud-PACA, nous promet une meilleure prise en compte de l'environnement et un fonctionnement moins opaque.

Le sommet du Ventoux nécessite et mérite une réhabilitation intelligente et durable. Cela passe par l'interdiction des véhicules motorisés (hors service et transports en commun) sur les 6 derniers kilomètres. Prétendre la chose impossible, en arguant que « le Ventoux est un col », relève d'une triple incongruité :

- Géographique, deux routes qui se rejoignent sur un sommet n'ont jamais défini un col.
- Historique, la route Nord a moins de 100 ans, la route Sud, guère plus.
- Fonctionnelle, la route « utile », reliant Bédoin à Malaucène ne passe pas par le sommet de la montagne !

C'est pourtant cette assertion fautive qui a conduit à ce projet coûteux, néfaste, passéiste et discriminant :

- Néfaste, car aucun moyen de limiter l'ascension des véhicules, qui se heurteront à la restriction des stationnements sommitaux, n'est mis en place (comptage, tableaux informatifs, le cas échéant barrières). Les voitures vont donc monter, stationner en double file, faire demi tour. Une anarchie décuplée, génératrice d'insécurité pour tous et destructrice de l'espace prétendument protégé.
- Passéiste, car il est peu judicieux de sacrifier le sommet du Ventoux à la bagnole, alors même que, dans son avis sur le projet de charte, l'Autorité Environnementale pointe des faiblesses dans la maîtrise des mobilités.
- Discriminant, car le sommet sera interdit aux personnes dont la mobilité, réduite du fait d'un handicap ou de l'âge, aurait été compensée par une navette. Comme le résume le SMAEMV « le Ventoux, ça se mérite » !

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaocluse.fr>


Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° SIRET : 38871892600032-APE : 913 E

Association cofondatrice du collectif de soutien au projet de Parc naturel régional du Mont Ventoux, nous nous réjouissons de travailler, avec le Département, à la mise en valeur d'une montagne emblématique. Nous voilà contraints de nous opposer à des méthodes et des projets, qui par le passé ont nui au territoire et que nous espérons dépassés.

Nous fondons cependant encore l'espoir que vous voudrez bien revenir sur ce projet, et vous prions, Monsieur le Président d'agréer notre respectueuse considération.

Alain Aubaud
Président de FNE Vaucluse

 **F N E Vaucluse**
10 bld du Nord
84200 CARPENTRAS